

**PROCES-VERBAL DE LA PREMIERE SESSION DE LA COMMISSION
ECONOMIQUE MIXTE DE COMMERCE, DE COOPERATION ECONOMIQUE ET
TECHNIQUE TURCO- NIGERIENNE
(Ankara, 5-6 Novembre 2014)**

La Commission Economique Mixte de Commerce, de Coopération Economique et Technique (dénommée désormais « Commission Economique Mixte »), instituée conformément à l'article 7 de l'Accord de Coopération Economique, Commerciale et Technique signé le 8 janvier 2013 entre le Gouvernement de la République de Turquie et le Gouvernement de la République du Niger, a tenu sa première session, du 5 au 6 Novembre 2014 à Ankara.

La délégation turque était présidée par S.E.M. Cevdet YILMAZ, Ministre du Développement, tandis que la délégation nigérienne était présidée par S.E.M Amadou Boubacar CISSE, Ministre d'Etat, Ministre du Plan, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire du Niger.

La composition des deux délégations figure en annexe I et II du présent Procès-Verbal.

Durant sa visite officielle en République de Turquie, S.E.M Amadou Boubacar CISSE, Ministre d'Etat, Ministre du Plan, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire a tenu des réunions bilatérales avec S.E.M Ali BABACAN, Vice Premier Ministre.

Les négociations se sont déroulées dans une atmosphère cordiale reflétant la coopération étroite et les relations amicales entre les deux pays.

En réitérant leur volonté de développer davantage les relations amicales et la coopération économique et commerciale actuelle entre les deux pays, les deux Parties ont convenu de ce qui suit:

I- CADRE JURIDIQUE

Les deux Parties, considérant le rôle fondamental que jouent les Accords bilatéraux dans le développement des relations commerciales entre les deux pays, ont convenu de débiter les négociations sur l'Accord sur la Protection et la Promotion Réciproques des Investissements (APPRI) et l'Accord sur la Prévention contre la Double Imposition et l'Evasion Fiscale.

La Partie turque a soumis à la Partie nigérienne le texte du projet d'Accord sur la Protection et la Promotion Réciproques des Investissements qui lui a été adressé le 2 mai 2013 et a exprimé

la Promotion Reciproques des Investissements qui lui a été adressé le 2 mai 2013 et a exprimé sa volonté de débiter et de conclure les négociations dudit accord en 2015.

La Partie turque a exprimé son souhait de l'examen de la partie nigérienne sur le projet d'Accord sur la Prévention contre la Double Imposition et l'Evasion Fiscale transmis au mois de mai 2013. La Partie turque a exprimé de retransmettre dudit accord par la voie diplomatique lors de la négociation technique de la Commission Economique Mixte.

II- COMMERCE ET COOPERATION POUR L'INVESTISSEMENT

En tenant compte de l'importance du développement du commerce et de l'investissement entre les deux pays et réaffirmant la faiblesse du volume des échanges commerciaux par rapport au potentiel réel, les deux Parties ont convenu de développer la coopération afin d'accroître le commerce et les investissements bilatéraux dans les domaines suivants:

i. Développement du Commerce Bilatéral

Les deux Parties ont exprimé leur volonté de coopérer dans les activités suivantes pour le développement des relations commerciales bilatérales :

- Les visites des délégations commerciales,
- Echange de connaissances sur le commerce, l'amélioration des mécanismes pour la participation aux foires commerciales organisées dans les deux pays,
- Echange d'informations sur le calendrier des foires organisées dans les deux pays.

En soulignant l'importance des contacts directs périodiques entre les milieux d'affaires pour le développement des relations commerciales bilatérales, les deux Parties ont exprimé leur souhait de finaliser dans les plus brefs délais le processus de l'établissement d'un conseil d'affaires entre le Conseil des Relations Economiques Extérieures de la Turquie (DEIK) et la Chambre du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat du Niger (CCIAN).

ii. Investissements Bilatéraux

Les deux Parties ont convenu d'encourager les entreprises turques et nigériennes en matière des investissements directs et des partenariats communs qu'elles réaliseront dans les deux pays et ont exprimé leur volonté d'organiser des activités diverses telles que les visites techniques et les délégations d'hommes d'affaires en vue d'informer leurs secteurs publics et privés sur les moyens d'investissements en Turquie et au Niger.

La Partie nigérienne a exprimé son soutien concernant la facilitation du transfert de revenu, ainsi que tout ce qui est relatif au transfert de l'argent en devises pour les investissements des entrepreneurs turcs au Niger.

La Partie turque a exprimé sa disponibilité de transmettre à la Partie nigérienne ses expériences sur les activités concernant l'amélioration de l'environnement d'investissement par le biais du programme de partage d'expérience.

iii. Accord de Partenariat Commercial et Economique

La Partie turque a exprimé son intention de débiter les négociations d'un Accord de Commerce et de Partenariat Economique (ACPE) avec le Niger. De plus, la Partie turque a souligné qu'un ACPE avec le Niger, basé sur une approche asymétrique, établira graduellement une zone de libre-échange entre les Parties tout en considérant les produits sensibles du Niger et assurera aux produits d'exportation du Niger un accès préférentiel au marché turc.

D'autre part, la Partie nigérienne a accueilli favorablement cette demande et a exprimé son souhait de débiter les négociations d'ACPE avec la Turquie.

III- COOPERATION SCIENTIFIQUE, INDUSTRIELLE ET TECHNOLOGIQUE

Les deux Parties ont convenu de développer la coopération notamment dans le domaine de la science et la technologie entre les deux pays. A cet égard, les deux Parties ont convenu d'encourager et de soutenir la coopération scientifique et technique entre les institutions de recherche, les universités, les instituts de recherche et les scientifiques des deux pays conformément à leur législation en vigueur.

i. Coopération Technique et Renforcement des Capacités

En soulignant l'importance du développement de capacité dans les secteurs publics et privés, les deux Parties ont convenu d'entamer les travaux préliminaires pour la signature d'un protocole de coopération entre l'Organisation pour le Développement et le Soutien des Petites et Moyennes Entreprises (KOSGEB) de la Turquie et l'institution homologue du Niger afin de développer les petites et moyennes entreprises et d'améliorer la coopération réciproque dans ce domaine. En outre, les deux Parties ont convenu de coopérer dans les domaines mentionnés ci-dessous:

- Organisation de programmes de formation réciproques,
- Echange de connaissances sur les foires commerciales et les expositions organisées,
- Organisation des voyages des affaires mutuelles,
- Coopération au sein des institutions internationales dont les deux pays sont membre et la mise en œuvre des projets communs en vue de bénéficier au maximum des fonds internationaux.

La Partie turque a exprimé sa disponibilité d'échanger des informations et expériences acquises dans le cadre des travaux sur les applications des zones d'industrie organisées et des sites industriels ainsi que les programmes de soutien en recherches et développement, de productivité et de production propre.

ii. Normalisation et Métrologie

Les deux Parties ont convenu d'améliorer la coopération dans les domaines de la normalisation, de l'évaluation de la conformité, de la métrologie et de la calibration.

Les deux Parties ont convenu de développer les moyens pour l'établissement d'une coopération institutionnelle entre l'Institut Turc de Normalisation et l'Agence de Vérification de Conformité aux Normes (AVCN). A cet égard, la Partie turque soumettra à la Partie nigérienne un texte du projet.

La Partie turque a exprimé sa demande d'inclure l'Institut Turc de Normalisation dans le processus d'évaluation de conformité dans les domaines du contrôle obligatoire de pré-embarquement pour les exportations au Niger.

La Partie nigérienne a exprimé sa volonté de coopérer dans le cadre des projets suivants :

- le projet du renforcement des capacités dans le domaine de la métrologie et de la

normalisation,

- le projet de restructuration et de mise à niveau des entreprises informelles de transformation.

La Partie nigérienne a soumis les projets susdits à la partie turque lors des négociations techniques de la Commission Economique Mixte.

Les deux Parties ont souligné l'importance de prendre les initiatives nécessaires en vue d'encourager les pays de l'Organisation de Coopération Islamique (OCI) à adhérer massivement à l'Institut de Normalisation et Métrologie des Pays Islamique (INMPI) pour renforcer sa visibilité sur la scène internationale.

La Partie turque a invité la Partie nigérienne à adopter OCI/INMPI halal normes dans leurs normes nationales.

La Partie turque a exprimé son souhait de coopérer entre l'Institut National de Métrologie de l'Institut Turc de la Recherche Scientifique et Technique (TUBİTAK) et la Direction de la Normalisation, de la Promotion de la Qualité et de la Métrologie (DNPQM) en matière de métrologie, de calibration, des systèmes de mesure et de contrôle de qualité dans les domaines suivants :

- Coopération bilatérale entre les instituts concernés,
- Echanges d'experts,
- Amélioration des appareils de métrologie,
- Projets de recherche communs,
- Organisation de réunions et conférences communes,
- Assurer le suivi.

IV- BATIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS (BTP) ET SERVICES DE CONSULTATION

Les deux Parties ont exprimé leur contentement concernant la signature du Mémoire d'Entente relatif au projet de construction de la route Istanbulwa, le 11 mars 2014 entre le Sous-Secrétariat du Trésor de l'Office du Premier Ministre de la République de la Turquie et le Ministère du Plan, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire du Niger. Les deux Parties ont exprimé son souhait que les négociations débutent dans les meilleurs délais.

Les deux Parties, rappelant l'accord obtenu entre les deux Présidents pendant la visite du Président du Niger en Turquie en mars 2014, ont confirmé leur détermination à coopérer pour encourager et soutenir la participation des entreprises turques dans tous les projets d'infrastructures et de superstructures au Niger dans le contexte du Plan de Développement Economique et Social (PDES). Dans cette perspective, la Partie nigérienne s'est engagée à faire les arrangements nécessaires pour que la Partie turque soit informée régulièrement et à temps concernant de tels projets d'infrastructures et de superstructures et à les faire connaître à la Partie turque via l'Ambassade de Turquie à Niamey.

Les deux Parties ont exprimé leur satisfaction concernant le recours des entreprises turques au processus de pré-qualification au projet du barrage de Kandadji. La Partie turque a exprimé son souhait de voir les entreprises turques participer aux appels d'offres dudit projet.

La Partie nigérienne a invité les entreprises turques à prendre part au projet de nouvelle usine

La Partie nigérienne a invité la Partie turque à présenter un projet de nouvelle usine du ciment de Kao ainsi qu'au projet de production d'électricité à partir du gaz naturel. La Partie turque a accueilli favorablement cette invitation et s'engage à en informer les entreprises turques après transmission des informations techniques par la Partie nigérienne.

V- FORETS ET EAUX

Les deux Parties ont exprimé leur satisfaction concernant la signature de «l'Accord de Coopération dans le Domaine de la Foresterie», de« l'Accord de Coopération dans le Domaine de l'Eau» et du «Protocole de Coopération dans les Domaines de l'Approvisionnement en Eau Potable et de l'Assainissement» entre le Gouvernement de la République de Turquie et le Gouvernement de la République du Niger le 8 janvier 2013 à Niamey.

Les deux Parties, en plus du forage des 219 puits avant 2014, ont exprimé leur satisfaction concernant le forage des 45 puits au total, dont 20 puits aux écoles et 25 puits aux mosquées, et la mise en œuvre du Parc d'Amitié entre la Turquie et le Niger en 2013. La Partie turque a exprimé sa disponibilité à continuer de soutenir la mise en œuvre des projets dans les domaines de l'hydraulique villageoise et pastorale, de l'assainissement, de la lutte contre la désertification ainsi que la coopération scientifique et technique dans ces domaines. La Partie nigérienne soumettra à la Partie turque les projets dans ces domaines.

La Partie turque a fait part à la partie nigérienne de difficultés rencontrées lors de l'exécution de certains projets financés par la Turquie à savoir :

- la non mise à disposition sans frais d'espace pour l'aménagement de lieux d'ablution et de construction des fontaines aux alentours des mosquées,
- le paiement des frais d'études et d'analyses physico-chimiques de l'eau par l'Agence turque de Coopération et de Coordination (TIKA),
- l'obtention des visas d'entrée au Niger.

La Partie nigérienne a pris bonne note et s'engage à y apporter des solutions adéquates.

VI- ENVIRONNEMENT ET URBANISME

La Partie turque a exprimé sa disponibilité à coopérer dans les domaines mentionnés ci-dessous:

- Transfert de technologie dans le domaine de la prévention de la pollution environnementale et d'allégement des risques ainsi que partage de l'information et de l'expérience dans les domaines du traitement des déchets.
- Echange de l'information et de l'expérience en matière de l'efficacité énergétique dans les bâtiments,
- Echange de l'information et de l'expérience en matière de l'urbanisme,
- Dans le domaine de matériaux de construction,
 - i. Développement de la coopération sur la recherche et le développement et les projets institutionnels,
 - ii. Mise en œuvre des travaux sur les projets de formation et d'application en formant un groupe de travail commun sur les techniques de laboratoire,
 - iii. Développement des nouveaux projets sur la législation et le développement technique en matière de la surveillance et le contrôle du marché.

VII- AGRICULTURE, ELEVAGE ET AQUACULTURE

La partie turque a réitéré sa disponibilité à soutenir le développement agricole du Niger et à l'initiative 3N (les Nigériens Nourrissent les Nigériens).

Les deux Parties ont convenu de coopérer dans les domaines suivants:

- Lutte contre les maladies animales et élaboration des stratégies de lutte contre ces maladies, discussion sur les programmes de diagnostic, échange d'informations et d'experts réciproques entre les instituts de référence,
- Coopération sur l'amendement des terres et l'amélioration des semences ainsi que sur la prévention de la pollution de l'eau d'origine agricole,

- Echange d'informations et d'expériences dans les domaines de la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale et végétale,
- Echange d'information technique et d'experts, promotion réciproque des recherches de commercialisation et participation aux foires et expositions agricoles dans le domaine de commercialisation agricole,
- Elaboration des projets communs, soutien matériel et organisation de formation en matière de l'augmentation de la production végétale et animale,
- Coopération sur la formation technique entre le Centre de Recherche et des Etudes Agricoles (UTAEM) et l'Institut National des Recherches Agronomiques du Niger (INRAN) ainsi que l'échange d'information et d'expérience sur les techniques modernes d'irrigation et la bonification des terres,
- Formation sur l'aquaculture d'eau douce et l'écosystème,
- Coopération dans le domaine de la recherche sur la santé végétale et animale.

La Partie nigérienne soumettra à la Partie turque des projets dans ces différents domaines.

La Partie turque a exprimé qu'elle a soumis à la Partie nigérienne le texte du projet du Mémoire d'Entente sur la Coopération Agricole au mois du Septembre 2014 afin de renforcer les relations entre les deux pays dans le domaine de l'agriculture et a exprimé sa volonté de signer ledit mémorandum dans les meilleurs délais en Turquie.

VIII- ENERGIE ET MINES

Les deux Parties ont convenu de déployer les efforts nécessaires pour la signature dans les meilleurs délais de « l'Accord d'Application relatif à la coopération dans le domaine de l'Energie et des Hydrocarbures entre le Gouvernement de la République de Turquie et le Gouvernement de la République du Niger » et de « l'Accord d'Application relatif à la coopération dans le domaine des Mines entre le Gouvernement de la République de Turquie et le Gouvernement de la République du Niger » que la Partie turque a soumis à la Partie nigérienne.

La Partie turque a exprimé la disponibilité de la Société Pétrolière Internationale Turquie (TPIC), qui est l'entreprise pétrolière nationale de la Turquie, pour tout type d'action de coopération et de collaboration relative au commerce du pétrole et des produits pétroliers.

La Partie turque, comme convenu dans la déclaration conjointe signée pendant la visite de S.E.M. Issoufou Mahamadou, Président de la République du Niger en Turquie en mars 2014, rappelant l'accord pour faciliter l'obtention des permis pour les mines et le pétrole au Niger par les entreprises turques, a exprimé la disponibilité de la Société Pétrolière Nationale

par les entreprises turques, d'examiner les projets d'exploration, de développement et de production d'hydrocarbures au Niger.

Les deux Parties, dans le cadre de la coopération entre la Direction Générale de Recherche et d'Exploration des Mines (MTA) et les institutions homologues du Niger, ont convenu d'élaborer des projets communs relatifs à la recherche des matières premières industrielles, énergétiques et des potentiels des mines métalliques et aux technologies de la recherche des mines ainsi que d'échanger d'information à travers des programmes de formation.

En outre, les deux Parties ont convenu de partager des informations et des expériences pour l'établissement des laboratoires d'analyse et du contrôle dans le domaine des mines et pour le soutien matériel ainsi que l'organisation des programmes de formation sur la mise en œuvre des activités de cartographie géologique.

La Partie turque a exprimé sa disponibilité à coopérer dans la construction des centrales hydroélectriques et des transformateurs et la réhabilitation de ceux existants, ainsi que sur les systèmes de production d'énergie basés sur les ressources énergétiques renouvelables telles que l'éolien, le solaire et l'hydraulique.

La Partie nigérienne a invité la Partie turque à prendre part au développement et à l'exploitation des gisements de fer de Say et de Kollo. La Partie nigérienne a informé la Partie turque de l'octroi en octobre 2014, de deux permis de recherche d'or à deux sociétés privées turques. Par ailleurs une autre société turque est en négociation pour la reprise de la mine d'or de Samira.

La Partie nigérienne invite également la Partie turque à participer au programme d'électrification rurale de mille villages par an.

La Partie turque a accueilli favorablement ces informations et exprimé qu'elle en informera les entreprises turques spécialisées dès réception des fiches techniques des projets.

IX- SANTE

Les deux Parties ont exprimé leur satisfaction concernant l'entrée en vigueur au mois de janvier 2014 de "l'Accord de Coopération dans les domaines de la Santé et des Sciences Médicales entre le Gouvernement de la République de Turquie et le Gouvernement de la République du Niger" signé à Niamey, le 08 janvier 2013.

Dans le cadre de la mise en œuvre cet accord, les deux Parties se sont félicitées de la prise en charge par le gouvernement turc de 50 malades par an dans les hôpitaux turcs dont le traitement dépasse la capacité d'intervention des hôpitaux du Niger.

Les deux Parties ont exprimé leur satisfaction concernant l'inauguration officielle au mois de Septembre 2014 du Centre Ophtalmologique de l'Hôpital National de Lamordé construit avec l'appui de l'ONG IHH de Turquie, de la Banque Islamique de Développement (BID) et de l'Agence Turque de Coopération et de Développement (TIKA).

La Partie turque a transmis à la Partie nigérienne les coordonnées de ses points focaux sur le traitement des malades et invite la Partie nigérienne à en faire de même dans les meilleurs délais.

La Partie turque a exprimé sa disponibilité à apporter son appui dans les domaines mentionnés ci-dessous:

- Echange d'informations et d'expériences sur les services médicaux en cas de situation d'urgence et de catastrophes et de l'organisation de programmes de formation en secourisme,
- Echange d'informations et d'expériences et coopération mutuelle sur les systèmes de formation de santé, la télémédecine et la numérisation du système de santé.

X- EDUCATION ET FORMATION

Les deux Parties ont exprimé leur satisfaction concernant l'accroissement du nombre de bourses octroyées par la République de Turquie.

La Partie nigérienne a sollicité de la Partie turque des informations sur la procédure d'octroi des bourses par la République de Turquie ainsi que le nombre actuel de boursiers nigériens. La Partie nigérienne s'engage à communiquer à la Partie turque des informations sur sa propre procédure d'attribution des bourses dans le cadre de coopération. La Partie turque a affirmé qu'elle transmettra cette demande aux institutions concernées.

Les deux Parties ont convenu de négocier un accord de coopération dans le domaine de l'éducation et la formation.

La Partie nigérienne, en se référant à l'accord convenu entre les deux Présidents pendant la visite du Président nigérien en Turquie en mars 2014, a exprimé sa gratitude pour la proposition du côté turc de construire une école et une mosquée modernes sur deux terrains adjacents au terrain de l'Ambassade Turque à Niamey et s'engage à entreprendre des démarches nécessaires en vue d'obtenir l'accord des Parties concernées par cette initiative. Par ailleurs la Partie nigérienne rappelle à la partie turque son engagement de construire en matériaux définitifs 32 classes en paillote dans la ville de Niamey.

Les deux Parties ont convenu de signer un Mémoire d'Entente visant la coopération bilatérale entre les institutions universitaires des deux pays en vue de permettre la mobilité des académiciens, des chercheurs et des étudiants.

La Partie nigérienne a proposé à la Partie turque d'élargir ces domaines en facilitant l'accès aux laboratoires, aux centres de recherche, à la formation des enseignants ainsi qu'au transfert des nouvelles technologies de l'information et de la communication appliquées à l'éducation.

La Partie nigérienne soumettra à la Partie turque les projets dans ces domaines.

XI- CULTURE ET TOURISME

Les deux Parties se sont félicitées de la signature de l'Accord de Coopération Culturelle lors de la présente session de la Commission Economique Mixte.

Les deux Parties se sont engagées à restaurer les anciennes citadelles et forts qui constituent

le patrimoine historique commun des deux pays dans la région d'Agadez.

Les deux Parties ont convenu d'entamer les négociations pour la réalisation de ce projet.

Les deux Parties ont convenu de coopérer dans les domaines suivants :

- Echange d'expériences des experts sur la formation professionnelle de tourisme et l'hôtellerie,
- Organisation des programmes de formation pour le personnel dans le secteur du tourisme et de l'hôtellerie afin d'améliorer la qualité des services,
- Partage des données culturelles et touristiques,

- Etude des moyens d'organiser des voyages de promotion réciproques pour des organisateurs de voyages, des journalistes et des leaders d'opinion ainsi que des ateliers visant le secteur du tourisme.

XII- TRANSPORT ET COMMUNICATION

Les deux Parties ont exprimé leur satisfaction concernant la signature de « l'Accord de Transport Aérienne » entre le Gouvernement de la République de Turquie et le Gouvernement de la République du Niger, le 31 mai 2012 à Izmir.

Les deux Parties ont exprimé leur satisfaction concernant l'augmentation de la fréquence des vols entre Istanbul et Niamey par la Compagnie Aérienne Turquie (THY) passant de 3 vols par semaine en décembre 2012 à 5 vols à partir d'avril 2014.

La Partie turque a exprimé sa disponibilité à coopérer en matière de transport ferroviaire notamment dans le domaine de l'entretien et la réparation des wagons et des locomotives ainsi que la coopération technique, l'organisation des programmes de formation et le service d'assistance de conseil et l'échange de connaissance.

Les deux Parties ont convenu de coopérer dans le domaine de la communication.

XIII- COOPERATION TECHNIQUE ET RENFORCEMENT DE CAPACITES

En soulignant l'importance du renforcement de capacités des administrations publiques et du secteur privé, les deux Parties ont convenu de développer davantage la coopération par le biais de la gestion des ressources humaines, de la formation professionnelle et technique, du partage d'information et d'expérience, par des projets communs et l'organisation des conférences et des réunions etc.

Les deux Parties ont convenu d'étudier les possibilités de coopération en matière de planification et de développement.

Les deux Parties, pour le renforcement de la coopération bilatérale, ont convenu d'élaborer des projets, des programmes et des activités durables notamment dans les domaines du développement industriel, de l'agriculture, de l'élevage, de l'accès à l'eau potable, de l'environnement et de la foresterie, de la santé maternelle et infantile, de l'enseignement, de la formation professionnelle et technique et du renforcement des capacités.

Les deux Parties ont exprimé leur intention de créer un mécanisme permanent d'échange d'information et de coopération.

Les deux Parties ont exprimé leur intention de créer un mécanisme entre les autorités des deux pays pour le suivi régulier de la réalisation des projets et programmes de développement.

* * *

Les deux Parties ont convenu que la 2ème Session de la Commission Economique Mixte aura lieu à Niamey à une date qui sera fixée par voie diplomatique.

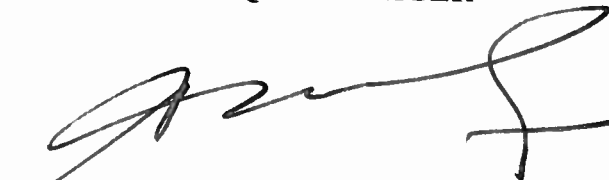
Fait et signé à Ankara, le 6 novembre 2014 en deux exemplaires originaux en langue turque et en langue française, les deux textes faisant foi au même niveau.

**POUR LE GOUVERNEMENT DE LA
REPUBLIQUE DE TURQUIE**



Cevdet YILMAZ
Ministre du Développement

**POUR LE GOUVERNEMENT DE LA
REPUBLIQUE DU NIGER**



Amadou Boubacar CISSE
Ministre d'Etat, Ministre du Plan, de
l'Aménagement du Territoire et du
Développement Communautaire

ANNEXE:1**LA PREMIÈRE RÉUNION PRÉPARATOIRE DE LA COMMISSION
MIXTE ÉCONOMIQUE TURCO-NIGERIENNE****LISTE DES PARTICIPANTS**

Prénom et Nom	Institution/Section
S.E.M. Cevdet YILMAZ	Ministre du Développement Co-président de la Commission Economique Mixte
Fuat KASIMCAN	Directeur Général Adjoint des Accords Chef de la Délégation Technique Ministère de l'Economie
Zeynep KALELİ CRUZNEVAS	Chef de Département Ministère des Affaires Etrangères
Ergüç ÜLKER	Chef de Département Ministère de l'Economie
Abdullah SERT	Chef de Département Ministere de Santé
Dr. Hürriyet BÜLBÜL	Chef de Département Ministère de l'Alimentation de l'Agriculture et de l'Élevage
Murat KOCABAŞ	Chef de Division Ministère de l'Economie
Meral Akbilek KORAY	Troisième Conseiller Ministère des Affaires Etrangères
Tarhan SEZGİN	Expert Ministère de l' Economie
Olca ÖZARA	Expert Ministère de l'Economie
Ali VARIŞLI	Expert Ministère de l'Economie
Zeynep Ceren Ak	Expert Ministère de l'Economie
Özgecan SAHİN	Expert adjoint

Ozgcan ŞAHİN	Expert adjoint Ministère de l'Economie
Eyyup YILDIRIM	Expert adjoint Ministère de l'Economie
Gonca KOKSAL	Expert adjoint Ministère de l'Economie
Ayben ÇEVİK	Interprète Ministère de l' Economie
Nuh ÜSTÜN	Expert adjoint Ministère de l'Economie

ANNEXE:1

**LA PREMIÈRE RÉUNION PRÉPARATOIRE DE LA COMMISSION
MIXTE ÉCONOMIQUE TURCO-NIGERienne
LISTE DES PARTICIPANTS**

Tayfun DOĞAN	Expert Ministère de la Culture et du Tourisme
Emre POYRAZ	Expert Ministère du Transport de la Navigation et de la Communication
Ceren Gökmen EKİN	Expert Ministère de Finances
Mustafa AKSOY	Expert Ministère de l'Energie et des Ressources Naturelles
Erhan KARAKUŞ	Expert Direction Générale de la Recherche et de l'Exploration Minière
Gökçe GÜRTEKİN	Expert Direction Générale de la Recherche et de l'Exploration Minière
Enis YILDIRIM	Expert adjoint Ministère du Développement
Esmâ ÇELİK	Chef Ministère de la Santé
Beril GÜLŞEN	Expert Ministère de l'Energie et des Ressources Naturelles
Özlem YAVUZ	Expert Ministère de la Forêt et des Eaux
Seda GEDİK	Expert L'Union des Chambres et Bourses de Turquie
Yasin KASAY	Expert Sous-Secrétariat du Trésor
Beste GÜLÇÜR	Expert adjoint Ministère de l'Alimentation de l'Agriculture et de l'Élevage

Turan KURT	Expert Ministère de l'Environnement et de l'Urbanisme
Ümmühan YOKUŞ	Ingénieur Ministère de la Science de l'Industrie et de la Technologie
Serpil KÖYLÜ DALGIN	Direction Générale des Travaux Hydrauliques d'État Conseiller des Affaires Extérieures
Dr. Mine KEREK	Ingénieur Ministère des Forêts et de l'Eau

ANNEXE:2

**LA PREMIÈRE RÉUNION PRÉPARATOIRE DE LA COMMISSION
MIXTE ÉCONOMIQUE TURCO-NIGERIENNE
LISTE DES PARTICIPANTS**

Prénom et Nom	Institution/Section
S. E. Amadou Boubacar CISSE	Ministre D'Etat, Ministre du Plan, de l'Aménagement du Territoire et du Développement du Niger
Ibrahim Lamido KANTA	Secrétaire General Adjoint du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement
Ali Bedi Oumarou,	Secrétaire General Adjoint du Ministère de l'Energie et du Pétrole
Tchiroma Boukar Ary Mai TANIMOUNE	Directeur General des Relations Bilatérales, Ministère des Affaires Etrangères
Yakoubou Mahaman SANI	Directeur General des Investissement; Ministère du Plan
Bakary Yaou SANGARE	Directeur Europe-Amérique-Océanie Ministère des Affaires Etrangères
Dr. Danguioua ADAMA	Directeur de la Programmation et des Etudes Prospectives au Haut-Commissariat à l'Initiative 3N
Moussa ABDOUL MOUMOUNI	Directeur des Etudes et de la Programmation au Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
Hassoumi SALIFOU	Directeur de l'Enseignement et de la Formation Professionnelle et Technique
Moumouni ADO	Directeur Administratif, Conseiller Technique du Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative
Lawan ABDOU	Directeur des Etudes et de la Programmation du Ministère de l'enseignement Primaire, de l'Alphabétisation de la Promotion des Langues Nationales et de l'Education Civique
Adamou OUSMANE	Directeur des Exploitations Minières, Pétrolières

	Directeur des Exploitations Minières a Petites Echelles des Carrières
Manu Massama	Directeur Cabinet, Ministère Equipement
Seini DJIBO	Directeur des Etudes et de la Programmation, Ministère de l'Elevage
Ousseini HALIDOU	Chef Division Programmation, Direction des Etudes et de la Programmation, Ministère de l'Agriculture
Garba ISSAKA	Chef de Divisons, Ministère de l'Energie et du Pétrole
Paraiso Souleymane MOUSSA	Chef de Division Juridique Multilatérale, Ministère des Affaires Etrangères
Madougou Zeinabou Abdoulaye MAIGA	Chef de Division Europe 3, Ministère des Affaires Etrangères

ANNEXE:2**LA PREMIÈRE RÉUNION PRÉPARATOIRE DE LA COMMISSION
MIXTE ÉCONOMIQUE TURCO-NIGERIENNE
LISTE DES PARTICIPANTS**

Hamidou Habiba SAKO	Chef de Division Programmes de coopération Bilatérale Ministère du Plan
Ali Mariama DABO	Chef de Divison Coopération Technique au Ministère de la Jeunesse et des Sports
Mamadou Adam	Directeur des Etudes et de la Prpgrammation du Ministere des Transports
El Hamet Mai Ousmane	Directeur General Le Centre de Recherche Géologique et Minière (CRGM)
Saadou Aissata	Conseillere du President de la Chambre de Commerce du Niger
Moussa JOURFAYE	Premier Conseiller Ambassade du Niger à Ankara

7

h